Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées par la modification du Règlement de zonage numéro 612-2018 de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford:

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 10 décembre 2024, le conseil de la Municipalité de Saint--Paul--d'Abbotsford a adopté le projet de règlements suivant :

a) PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 712-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 612-2018 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES RÉSIDENTIELLES H-31 ET H-72

QU' une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 janvier 2025 à 18 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford, situé au 980, rue Principale Est;

QUE les règlements ci-haut mentionnés sont disponibles pour consultation au bureau municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 980, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, entre 9h00-12h00 et 13h00-16h30, du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h00, le vendredi.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 11e jour du mois de décembre 2024.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier

Zones visées : H-31 et H-72
Zones contiguës : H-29, M-31 et M-32.